

PROCÉDURES DE CONNEXION À DISTANCE AUX RESSOURCES DU SCT

Nous voulons vous rappeler les procédures d'utilisation des outils permettant d'effectuer du télétravail, soit l'accès au courrier électronique professionnel et la connexion au portail d'accès VPN.

Si vous rencontrez des problèmes ou que vous avez des questions, n'hésitez à contacter le Centre de services à l'organisation (CSO) au 5555 pour obtenir l'accompagnement d'un technicien avec ces procédures.

1- Courrier électronique Outlook

Tous les employés du SCT peuvent accéder à leur courrier électronique à partir du portail web de Microsoft Office en utilisant un ordinateur ou appareil mobile qu'il soit un équipement du SCT ou personnel.

Le portail est accessible par l'adresse URL suivante : <https://outlook.office.com/>

The image shows two side-by-side screenshots of the Outlook login process. The left screenshot is the initial login page with the Microsoft logo and the heading 'Connexion'. It prompts the user to 'Continuer vers Outlook' and shows a text input field with the email address 'prenom.nom@sct.gouv.qc.ca'. Below the input field are two links: 'Votre compte n'est pas accessible?' and 'Se connecter avec une clé de sécurité ?'. A blue 'Suivant' button is at the bottom. The right screenshot is the 'Federation Prod SCT' login page. It has the heading 'Federation Prod SCT' and the sub-heading 'Connexion avec votre compte professionnel'. It features two input fields: one for the email address 'prenom.nom@sct.gouv.qc.ca' and another for the password labeled 'Mot de passe'. A blue 'Connexion' button is at the bottom.

Vous devez d'abord saisir votre adresse courriel du SCT, et dans une seconde page votre mot de passe sera demandé. Il s'agit de votre mot de passe d'accès réseau, le même utilisé pour ouvrir une session sur votre poste de travail.

À la première connexion vous serez invité à choisir entre rester connecté ou non pour déterminer si vous devrez vous authentifier à nouveau lors d'une prochaine session. Il est recommandé de répondre non à moins que vous soyez sur un poste du SCT.

2- Connexion au portail d'accès VPN

Afin de se connecter au portail Web, vous devez posséder un ordinateur, fourni par le SCT, qui est conforme aux paramètres de sécurité pour l'accès au portail Web. Un jeton RSA est aussi nécessaire.

Le navigateur recommandé et supporté par le SCT est Internet Explorer 11.

Vous pouvez accéder au portail Web via l'adresse suivante : <https://portail.tresor.gouv.qc.ca/>.

1. Entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe réseau, puis sélectionner le type d'accès : Accès au réseau SCT – Avec jeton



Site sécurisé du
Secrétariat du Conseil du trésor

Utilisateur

Mot de passe

Type d'accès

Svp connectez-vous pour établir votre session sécurisée.

2. Cliquer ensuite sur le bouton « Connexion ». Vous serez alors invité à fournir le code apparaissant sur votre jeton RSA ou votre code numérique simple pour compléter le processus d'authentification. À ce moment, il faut tenir compte du type de jeton utilisé :
 - a. Jeton physique : Code à 4 chiffres (PIN) + Code à 6 chiffres du jeton
 - b. Jeton virtuel : Code à 8 chiffres affiché par l'application
 - c. Code numérique simple : Code de 4 à 8 chiffres



Site sécurisé du
Secrétariat du Conseil du trésor

Jeton RSA

3. Cliquer ensuite sur le bouton « Connexion ». À la suite du succès de la validation du jeton, une vérification de la conformité de sécurité de votre poste de travail sera exécutée automatiquement.



Chargement des composants...

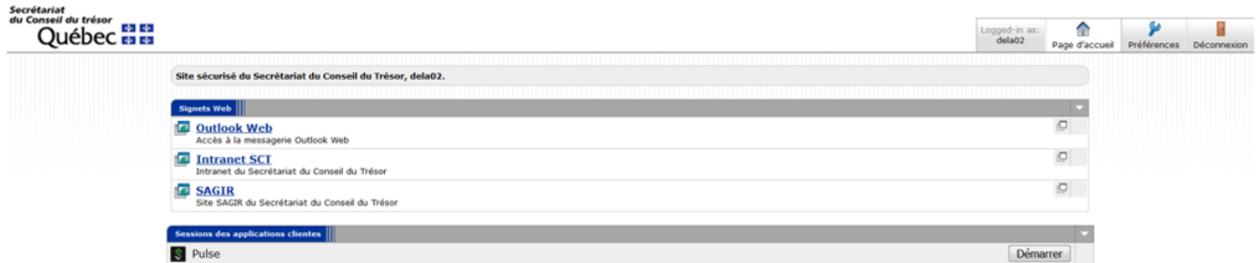
Veuillez patienter. L'opération peut demander plusieurs minutes.

● Host Checker.....

Si une erreur empêche un composant de se charger correctement, vous pouvez [cliquer ici](#) pour continuer. Il est possible que toutes les fonctionnalités ne soient pas disponibles.

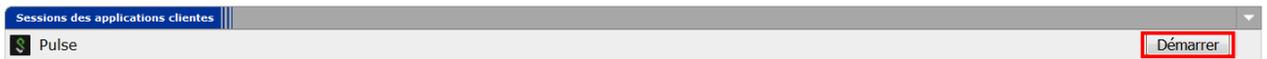
Il est possible que l'on vous demande l'installation de logiciel supplémentaire, il est important de le faire.

Lorsque la vérification est effectuée avec succès, une liste de services disponibles s'affichera :



4. Cliquer sur le lien souhaité, « Outlook Web », « Intranet SCT » ou « SAGIR ». Il est à noter que ces options sont aussi disponibles sans jeton RSA ou NIP.

Pour accéder au réseau interne du SCT, cliquer sur le bouton « Démarrer », dans la section « Sessions des applications clients ».

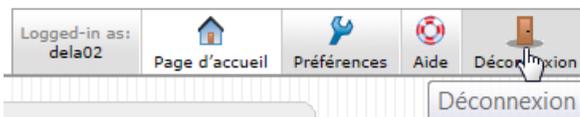


Pour valider que votre session est bien ouverte, l'icône « Pulse Secure » dans la barre de notification du système changera d'état de la manière suivante :

- 1- État initial : A screenshot of the Windows system tray showing the Pulse Secure icon as a green circle with a white 'S'.
- 2- État lors de l'établissement de la connexion : A screenshot of the Windows system tray showing the Pulse Secure icon as a yellow circle with a white 'S'.
- 3- État lorsque la connexion est réussie : A screenshot of the Windows system tray showing the Pulse Secure icon as a green circle with a white 'S' and a checkmark.

Comment fermer la session au portail Web

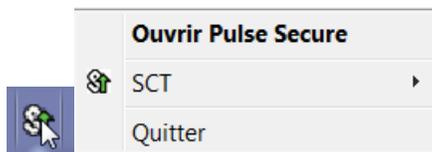
Pour fermer votre session au portail Web, vous devez cliquer sur l'icône de déconnexion.



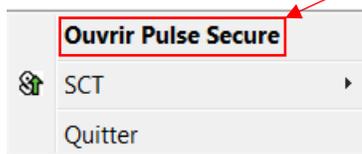


Si la page web est fermée par erreur [✖], il est encore possible de fermer la session de l'utilisateur à partir de l'icône Pulse Secure, dans la barre de notification du système en suivant les étapes suivantes :

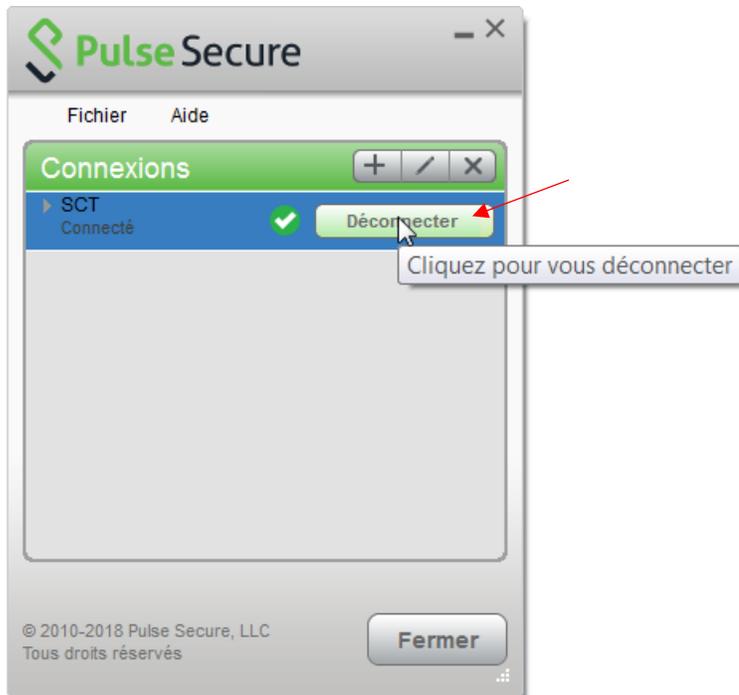
- 1- Cliquer [bouton droit de la souris] sur l'icône « Pulse Secure » dans la barre des icônes de Windows.



- 2- Cliquer sur « Ouvrir Pulse Secure ».



- 3- Cliquer sur le bouton « Déconnecter »



- **Assurez-vous de toujours vous déconnecter lorsque vous avez terminé votre travail** ou si vous n'êtes pas à votre poste pour une période d'une heure ou plus. Cela contribuera à ne pas saturer le lien VPN et le nombre de connexions maximales.

Notes :

- *La connexion fonctionnera uniquement avec les portables du SCT, il n'est pas possible d'établir une connexion VPN avec un ordinateur personnel ou un poste d'une autre organisation.*
- *L'item « Outlook Web » permet d'ouvrir une fenêtre dans le même portail Microsoft Office mentionné précédemment pour l'accès au courrier électronique. Nous préconisons d'utiliser plutôt la procédure tel que décrit au point #1 qui permet d'ouvrir une session directement sans utiliser le portail du SCT.*